

Après deux années d'innombrables séances en ligne et de rares occasions de se rencontrer, nous avons pu ces derniers mois et semaines quitter peu à peu la bulle «home office». Nous nous retrouvons entre collègues en salle de réunion, aux manifestations et à la pause-café. Les échanges, les contacts redeviennent simples et vivants.

L'année neobiota a commencé sur les chapeaux de roues. Le 21 janvier 2022 s'est déroulée à eu lieu la troisième Conférence nationale Neobiota du Cercle Exotique (CE) – rencontre réussie, même si elle s'est encore déroulée en ligne. Le 24 mars, la commission du CE s'est retrouvée à la Maison des Cantons à Berne, majoritairement en présentiel.

Nous présentons dans ce numéro un rapport sur les mesures de protection prises au lac de Hallwil. L'EAWAG a publié en mars dernier une importante étude sur la moule quagga, qui fort heureusement n'a été observée ni dans le lac de Hallwil, ni dans celui de Zurich et pas non plus dans les lacs de Suisse centrale. Les autres articles se penchent avant tout sur des végétaux. Le Liechtenstein présente ses mesures de lutte contre le souchet comestible. Le noyer ailé du Caucase, que l'on peut facilement confondre avec le frêne ou l'ailanthe, se répand dans le canton de Zurich. Quant au chèvrefeuille de Henry, une liane que nous avons déjà traité dans ses colonnes, il est devenu problématique aussi en Suisse romande. Nous terminons par un rapport du Tessin sur des mesures éprouvées dans la lutte contre certaines essences ligneuses.



Christoph Zemp, Leiter Ausschuss Cercle Exotique

### **www.cercleexotique.ch**

Le site Internet du Cercle Exotique ne fait pas que mentionner les partenaires actifs dans les différents cantons, mais offre aussi la possibilité de télécharger les documents des groupes de travail. On y trouve aussi les informations liées à la conférence nationale du CE et à cette newsletter, publiée en français, en italien et en allemand.



### **Contenu**

- 2** Mesures de protection contre les néobiontes du lac de Hallwil
- 4** Mesures de lutte efficaces contre les néophytes ligneuses impactant la forêt
- 6** Annonces d'observations dans la région
- 9** Nouvelles des groupes de travail
- 11** Informations internes du CE

# Newsletter 01/2022

## Thème principal

### Bons résultats lors de l'année pilote «Mesures de protection contre les néobiontes du lac de Hallwil»

Sylvie Flämig m|ujt, info@sf-mut.com, sur mandat de Lukas de Ventura, AG, lukas.deventura@ag.ch

Le canton d'Argovie s'engage depuis 2020 en vue de protéger le lac de Hallwil contre de nouvelles néobiontes aquatiques envahissantes. Dans un premier temps, sur la recommandation de l'OFEV, des mesures immédiates d'information et de sensibilisation ont été prises afin d'empêcher l'introduction de la moule quagga (*Dreissena rostriformis*), espèce envahissante. En 2021, les mesures ont été renforcées à l'aide d'un concept global, étendu à d'autres néobiontes. Le can-

ton d'Argovie continue de miser sur une campagne d'information et, en outre, a introduit l'obligation de nettoyage des embarcations, assortie d'un contrôle lors de la mise à l'eau.

### Obligation de nettoyage des embarcations

Depuis mai 2021, les propriétaires de bateau doivent nettoyer leur embarcation dans les règles de l'art après chaque excursion dans d'autres eaux. Avant la mise à l'eau ceux qui disposent d'une place d'amarrage privée sont en plus tenus de faire contrôler leur bateau par un personnel qualifié sur l'un des trois sites de mise à l'eau autorisés. Ce contrôle est gratuit pour les propriétaires – ils doivent cependant procéder eux-mêmes au nettoyage. Celui-ci est également recommandé pour les petites embarcations, tels que ca-



Les panneaux d'information installés au bord du lac de Hallwil expliquent les trois recommandations principales: contrôler, nettoyer et sécher les embarcations et le matériel après chaque passage dans d'autres eaux.

Photo: Sylvie Flämig m|ujt



## Newsletter 01/2022

noës ou canots pneumatiques, y compris leurs équipements. Ces nouvelles règles ont été mise en œuvre par décisions à l'adresse des gestionnaires d'installations de mise à l'eau et de ports de plaisance. Dans ce dernier cas, le gestionnaire a un devoir de surveillance des bateaux qui s'absentent.

### Aucun nouveau néobionte aquatique

En 2021, le personnel de surveillance a inspecté avant leur mise à l'eau quelque 30 embarcations en lien avec la présence de néobiontes et toutes les embarcations étaient propres. Le canton accorde un dédommagement aux responsables des contrôles pour le supplément de travail. L'efficacité du projet est suivie par un monitoring biologique: jusqu'ici, aucun nouveau néobionte aquatique n'a été détecté. Le service cantonal de l'environnement tient une liste des néobiontes établis de même qu'une liste d'observations régulièrement actualisée.

Les mesures de protection contre les néobiontes vont se poursuivre cette année, moyennant quelques adaptations mineures. L'exemple du lac de Hallwil montre qu'il est possible de prendre des mesures contre la propagation de néobiontes envahissants en collaboration avec les autorités, locales, les gestionnaires des

### En savoir plus:

Site Web du canton d'Argovie:  
[www.ag.ch/gewässer-neobiota](http://www.ag.ch/gewässer-neobiota)



Article complet dans UMWELT AARGAU:  
[www.ag.ch/umwelt-aargau](http://www.ag.ch/umwelt-aargau)



sites de mise à l'eau, les associations et la population. Pour accroître encore les chances de succès de telles mesures, il serait utile que des démarches semblables aient aussi lieu dans d'autres cantons.



Embarcadère à Meisterschwanden, sur le lac de Hallwil

Photo: commune de Meisterschwanden

## Newsletter 01/2022

### Bases et méthodes

#### Mesures de lutte efficaces contre les néophytes ligneuses impactant la forêt

Andrina Rosselli, Sezione forestale Cantone Ticino,  
andrina.rosselli@ti.ch

La propagation d'espèces ligneuses envahissantes dans l'espace forestier peut entraver les prestations de la forêt et compliquer le traitement sylvicole. Les interventions planifiées basées sur le principe d'une gestion forestière durable, notamment en forêt protectrice, n'apporte plus les résultats escomptés lorsque la pression par les néophytes est avérée. La conception des mesures sylvicoles est devenue un défi majeur pour les forestiers. Les ouvertures créées dans le couvert par les coupes de bois offrent alors des conditions idéales à la colonisation par des néophytes pionnières exigeantes en lumière telles que l'ailanthe (*Ailanthus altissima*) ou le paulownia (*Paulownia tomentosa*). Mais les néophytes tolérantes à l'ombre, notamment les espèces sempervirentes, peuvent également se répandre dans les forêts au couvert fermé, non influencé par les interventions forestières. C'est le cas du palmier chanvre (palmier de Chine, *Trachycarpus fortunei*), qui profite de la période de repos des forêts feuillues caducifoliées. Des méthodes de lutte efficaces sont recherchées pour éliminer des néophytes non désirées,

et cela dans différents cas de figure, ponctuellement ou sur une certaine surface. Dans tous les cas, il vaut la peine d'analyser la situation et d'intervenir à temps, car les populations étendues entraînent des mesures plus coûteuses et réduisent la marge de manœuvre sylvicole.

Quelque 18 méthodes mécaniques de lutte, praticables en forêt par les projets sylvicoles et touchant l'ailanthe, le paulownia et le palmier chanvre, ont été testées dans le cadre du projet pilote «Gestion des néophytes en vue de la conservation des fonctions de la forêt à long terme au Tessin», projet mené par la division forêt de l'Office fédéral de l'environnement et le service cantonal des forêts du Tessin. Nous présentons ici brièvement les méthodes les plus prometteuses.

#### Ailanthé

L'annelage classique d'arbres de 5 à 25 cm de diamètre pratiqué au printemps (élimination de l'écorce sur 30 cm), combiné à l'élimination des rejets de souche 2x/an, entraîne le dépérissement complet des arbres en 2 à 3 ans (avec inhibition de la fructification) et sans production postérieure de rejets de souches ou de drageons. Avec une simple serpe, tout un chacun peut appliquer cette méthode de façon écologique et à faible coût. Une heure suffit pour anneler quelque 30 arbres; en quatre heures au total, il est possible d'en



Annelage classique d'un ailanthé.

Photo: Andrina Rosselli



Annelage d'un ailanthé à l'aide de 3 anneaux à une hauteur de 1 m.

Photo: Andrina Rosselli



## Newsletter 01/2022

supprimer définitivement un petit groupe. Une variante, convenant également pour des arbres d'un certain diamètre, consiste à anneler en prélevant trois anneaux d'écorce au pied de l'arbre ou à une hauteur de 1 m. Il est absolument proscrit d'abattre des arbres au niveau du pied, car cela favorise fortement les rejets de souche et les drageons. En cas de risques posés par un futur arbre mort, il est recommandé d'abattre à 1 m de haut. En raison du fort apport en lumière entraîné par l'élimination complète de la couronne, les rejets de souche sont extrêmement vigoureux, ils doivent être éliminés 3x/an.

Paulownia: cette essence réagit encore plus fortement que l'ailanthe à une annélation classique. Cette méthode permet aussi d'éliminer définitivement des arbres d'un certain diamètre, jusqu'à 40 cm, et cela en l'espace de 2 ans, avec une charge de travail comparable.

### **Palmier chanvre**

Des essais d'abattage de palmiers de différentes tailles ont montré que si sa hauteur dépasse 60 cm (distance entre le sol et l'assise de la palme la plus haute), le palmier chanvre ne repousse plus s'il est coupé à la tronçonneuse au niveau du sol, le bourgeon apical étant éliminé. En revanche, les palmiers de plus petite taille

repoussent l'année suivante. Ces repousses situés au centre du tronc peuvent être éliminées à l'aide d'un serpe; il est aussi possible de creuser le centre de la souche après l'abattage. Les individus ne dépassant pas 25 cm peuvent aussi être arrachés. Cette méthode permet d'obtenir une surface libre de palmiers même si le peuplement est dense au départ.



L'élimination régulière des rejets de souche de l'ailanthe et du paulownia (sur la photo) est indispensable.

Photo: Andrina Rosselli



Coupe au ras du sol d'un palmier chanvre, avec élimination complète du bourgeon apical.

Photo: Andrina Rosselli

## Newsletter 01/2022

### Annonces d'observations dans la région

#### Noyer ailé du Caucase – projet pilote à Illnau/Effretikon

Nicolas Dörig et Bianca Saladin, AWEL (canton de Zurich), nicolas.doerig@bd.zh.ch, bianca.saladin@bd.zh.ch

Déjà observé dans les zones alluviales de la Thur (ZH), le noyer ailé du Caucase (*Pterocarya à feuilles de frêne*, *Pterocarya fraxinifolia*) a été récemment observé sur trois autres sites (Weiningen, Zurich, Illnau-Effretikon). Sur ces nouvelles stations également, l'essence se signale par son potentiel envahissant. À Weiningen, elle a été plantée à proximité d'un cimetière et constitue maintenant un peuplement pur de quelque 500 m<sup>2</sup> (photo 1). En ville de Zurich, le noyer du Caucase se comporte comme l'ailanthe et occasionnent aussi des coûts pour les mesures de lutte (photo 2). Le troisième site, à Illnau-Effretikon, a été signalé par le forestier Sebastian Wittwer, responsable de l'entreprise forestière Illnau-Effretikon & Lindau (photo 3). Ce peuplement est dominé par des spécimens de 20 mètres de haut, alors qu'on observe des centaines de drageons et de rejets de souche en sous-étage sur une surface de 30 x 30 mètres.

Situation typique: Sebastian Wittwer a tout d'abord remarqué la présence de grands ailanthes. Mais comme certaines caractéristiques lui paraissaient suspectes, il y a regardé de plus près et a constaté qu'il s'agissait en vérité de noyers du Caucase. «Dans leur jeune âge, noyers ailés et ailanthes sont difficiles à différencier», explique Sebastian Wittwer. Pour lui, ces deux espèces, auxquelles il faut ajouter le paulownia, ont des particularités qui les rendent imprévisibles «Pour de telles espèces, dotées d'une force de propagation végétative aussi énorme, qui se disséminent en outre par des milliers de graines et qui en plus profitent des températures plus chaudes, le risque encouru en cas de plantation me semble trop élevé.» Pour éviter des coûts futurs prohibitifs en matière de lutte et garder l'espace à disposition des espèces indigènes, il s'engage dans la lutte sur ce site d'Illnau-Effretikon. Dans le cadre d'un projet-pilote, des mesures de lutte avec Garlon seront testées cet automne en collaboration avec le canton. Sebastian Wittwer examine en plus si des cas de reproduction par graines peuvent se produire. En effet, l'année dernière, il a combattu de jeunes arbres qu'il pensait être des ailanthes, après que les noyers ailés du Caucase avaient produit des quantités de graines, transportables par le vent. Il suppose maintenant qu'une partie de ces jeunes arbres étaient en fait des noyers du Caucase. Les noix seront donc récoltées cette année et leur capacité de germination sera testée.

Détermination: les feuilles composées du noyer ailé du Caucase ne ressemblent pas seulement à celles de l'ailanthe, mais aussi à celles du frêne. Toutefois, le nombre de folioles est en général de plus de 12, alors que chez le frêne, elles sont inférieures à ce chiffre. Le port est également différent de celui de l'ailanthe et du frêne: le noyer ailé du Caucase comporte souvent plusieurs troncs, l'aspect est plutôt buissonnant et il peut atteindre 25 m de haut. Il peut former des peuplements denses par drageonnage.



Illustration 1: Carte de répartition de *Pterocarya fraxinifolia* dans son aire d'origine

Kozłowski et al., 2018

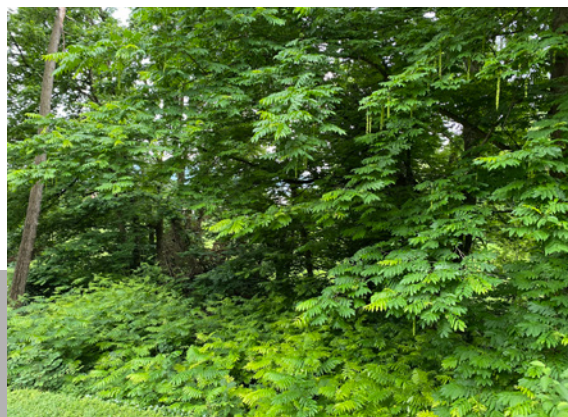


Photo 1: Peuplement pur à Weiningen situé entre le ruisseau et le cimetière.

Photo: Baudirektion Kanton Zürich



## Newsletter 01/2022

### Entre la perte d'habitats et l'envahissement

Le noyer ailé du Caucase était largement répandu dans l'hémisphère Nord durant la période chaude du tertiaire et durant les périodes interglaciaires (Song et al., 2021). Le rafraîchissement du climat au pléistocène a réduit la présence de l'espèce à des sites reliques où on le trouve encore aujourd'hui (Maharramova, 2015). Kozłowski et ses collègues (2018) décrivent son écologie et sa répartition comme suit: dans son aire d'origine, le noyer ailé du Caucase est typique des forêts alluviales à bois durs. Les populations sont extrêmement fragmentées et se répartissent du nord-ouest de l'Anatolie, à proximité de la côte, jusqu'aux forêts hyrkaniennes au sud de la mer Caspienne en passant par les régions côtières de la mer Noire. Dans ces régions les forêts alluviales sont en forte régression, et avec elles les populations de noyers ailés du Caucase, en raison des changements dans l'utilisation du sol (pâturages), de la création de peuplements forestiers monospécifiques, ou encore par le développement des barrages hydroélectriques au fil de l'eau et par l'urbanisation.

Le noyer ailé du Caucase est apprécié en Europe en tant qu'arbre d'allée et de parc. Au départ, l'espèce ne se dissémine que lentement, mais en Angleterre, en Allemagne, dans les pays du Benelux et aussi en Suisse, l'espèce est considérée comme naturalisée (Andeweg, 2013; Preston et al., 2002; Sukopp et al., 2015). Récemment encore, on pensait encore que le noyer ailé ne pouvait pas se reproduire par voie sexuée. Mais ce mode de reproduction a été observée en Belgique et aux Pays-Bas (Andeweg, 2013). En raison de sa croissance rapide et de la dissémination de ses graines par les airs et par les eaux, l'espèce a le potentiel de se répandre rapidement dans nos forêts alluviales particulièrement dignes de protection. Elle semble en outre se propager aussi dans les stations forestières fraîches à moyennement humides. Comme elle apprécie la chaleur, le risque d'envahissement augmente en raison du réchauffement climatique, sachant que la chaleur favorise la reproduction sexuée.

Le groupe de travail «branche verte» se penchera sur la question de savoir si *Pterocarya fraxinifolia* doit figurer dans la liste des restrictions de vente.



Photo 2: Jeunes arbres en ville de Zurich, apparus probablement par ensemencement, étant donné que l'arbre-mère est séparé de ses descendants par une route en béton massif.

Photo: Baudirektion Kanton Zürich



Photo 3: Noyer ailé du Caucase dans le périmètre du projet-pilote.

Photo: Baudirektion Kanton

Zürich

Andeweg R. (2013). Kaukasische vleugelnoot komt uit de schaduw. *Straatgras* 25(2): 36-37.

Kozłowski G., Bétrissey S. & Song Y. (2018). Wingnuts (*Pterocarya*) and walnut family. Relict trees: linking the past, present and future. *Natural History Museum Fribourg, Switzerland*.

Maharramova, E. (2016). Genetic diversity and population structure of the relict forest trees *Zelkova carpinifolia* (Ulmaceae) and *Pterocarya fraxinifolia* (Juglandaceae) in the South Caucasus (*Doctoral dissertation*).

Preston, C. D., Pearman, D. A. & Dines, T. D. (ed.) (2002). *New Atlas of the British and Irish flora*. Oxford: Oxford University Press.

Sukopp, H., Böcker, R., & Brande, A. (2015). Die Kaukasische Flügelnuss in und um Berlin. *Verh Bot Ver Berlin Brandenburg*, 148, 31-81.

Song, Y., Walas, Ł., Pietras, M. et al. (2021). Past, present and future suitable areas for the relict tree *Pterocarya fraxinifolia* (Juglandaceae): Integrating fossil records, niche modeling, and phylogeography for conservation. *Eur J Forest Res* 140, 1323-1339.

## Newsletter 01/2022

### Le chèvrefeuille de Henry dans le canton de Neuchâtel

Yannick Storrer, SFFN Neuchâtel, yannick.storrer@ne.ch

Dans le canton de Neuchâtel, la première station de *Lonicera henryi* a été découverte en 2019 sur la base d'une orthophoto prise en hiver et dont la tache verte parut suspecte à l'ingénieur forestier qui visualisait la carte.

Une visite sur le terrain a permis de découvrir un foyer dense d'une centaine de mètres carrés, qui recouvrait complètement le sol et dont les lianes faisaient ployer de jeunes hêtres de plus de deux centimètres de diamètre. Heureusement, jusqu'à présent aucune fleur ni aucun fruit n'a été observé sur ce site.

La lutte a été entreprise rapidement et a nécessité un tracteur avec un treuil et crochet d'abattage pour tirer les lianes de *Lonicera henryi* car l'ancrage traçant de la plante dans le sol rendait impossible l'arrachage à la main. Pour éviter la dissémination, les plantes ont été laissées en tas sur place pour qu'elles sèchent. Le sol a ensuite été labouré pour extraire un maximum de racines puis le matériel (lianes et racines) a été brûlé à l'aide d'un chalumeau. Les coûts des travaux de lutte entre 2019 et 2021 s'élève à plus de 3'500.- francs. La plante n'est pas éradiquée sur cette station et un suivi sera nécessaire sur plusieurs années.

Trois autres stations sont répertoriées dans le canton, une se situe en forêt riveraine relativement proche des habitations et les deux autres dans des jardins privés. Au vu de la difficulté à lutter contre cette espèce et sa rapidité de dissémination, une attention particulière sera portée aux chèvrefeuilles asiatiques.



Surface envahie par le chèvrefeuille (100 m<sup>2</sup>)

Photo: Yannick Storrer



Détail des lianes enchevêtrées et des feuilles

Photo: Yannick Storrer



## Newsletter 01/2022

### Nouvelles des groupes de travail

#### Ordonnance sur le souchet comestible dans la Principauté du Liechtenstein

Oliver Mueller, AU Liechtenstein, oliver.mueller@llv.li

Le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) est une cypéracée annuelle non indigène qui s'est massivement répandue au Liechtenstein. Il est considéré comme néophyte envahissante. En raison de sa forte progression et des défis croissants qu'il pose à la production agricole, une ordonnance «souchet» a été mise en vigueur au 1er janvier 2022 dans la Principauté.

L'Ordonnance règle les mesures de lutte contre le souchet comestible. Elle contient une obligation de surveillance, de signalement, de lutte et d'information. L'office de l'environnement examine les signalements et élabore une cartographie, publiée dans le géoportail. La cartographie terminée, et après une réunion de consultation, des mesures de lutte prédéterminées doivent être entreprises. Les mesures de lutte suivantes contre le souchet comestible sont obligatoires, en fonction de la charge d'infestation: excavation manuelle, excavation mécanique, jachère nue ou exploitation herbagère intensive avec gestion adaptée. En outre, l'ordonnance citée règle les mesures contre la dissémination du souchet, le nettoyage des appareils et des machines de travail du sol, ainsi que l'élimina-

#### Souchet comestible en Suisse

L'espèce se propage toujours davantage également dans notre pays, de façon variable en fonction des régions. Certains cantons ne sont pas encore touchés alors que d'autres comptent de nombreux sites contaminés. Les premières obligations de déclarer ont été introduites au niveau cantonal, dans le but d'atténuer la propagation.

- Obligation de déclarer
- pas d'infestations
- 1-5 infestations
- 5-20 infestations
- > 20 infestations



tion du matériel végétal déterré et du matériel excavé. L'Office de l'environnement exécute l'ordonnance et a la compétence d'accorder des prestations de soutien et des dédommagements pour la lutte contre le souchet. On peut consulter l'ordonnance sur [www.gesetze.li](http://www.gesetze.li) (mot clé EMGV, en allemand).



Le souchet comestible est très problématique notamment dans l'agriculture.

Photo: Günther Gelpke



Il se propage principalement par les machines agricoles insuffisamment nettoyées, auxquelles il colle.

Photo: Günther Gelpke

## Newsletter 01/2022

### Chèvrefeuille toujours vert (*Lonicera pileata/nitida*)

Bianca Saladin, AWEL, Kanton Zürich,  
bianca.saladin@bd.zh.ch

Le groupe de travail «branche verte» est en train d'actualiser la liste des plantes problématiques en vente. Il s'agit d'examiner, en vue d'assister la branche verte, quelles sont les espèces qui ne respectent pas l'article 4 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement et qui représente un danger pour celui-ci. De telles espèces ne doivent pas être mises en circulation. Une espèce retient ici particulièrement l'attention, car bien qu'elle soit présente sur de très nombreux sites dans divers cantons le long des cours d'eau et indique un grand potentiel de propagation, elle ne figure sur aucune liste nationale ou européenne: il s'agit du chèvrefeuille toujours vert (*Lonicera pileata/nitida*). Cette plante de couverture est très appréciée dans le commerce. Comme les espèces de cotoneaster, elle assure une végétalisation et un recouvrement rapide. C'est justement ce qui engendre le fort potentiel de dégâts de cette néophyte. Son port dense lui permet d'évincer des plantes indigènes et protégées (photo 3), surtout le long des ruisseaux et des rivières, dans des habitats particulièrement dignes de protection.

Selon les cartes publiées par Info Flora, cette plante est signalée de plus en plus souvent depuis 2016 (région genevoise) et 2018 (autres régions du Plateau). Un coup d'œil à la carte de répartition permet de constater que les signalements de cette espèce ne sont de loin pas aussi fréquents que l'on pourrait s'y attendre, au vu de sa répartition sur le terrain. Mais les signalements et les photos seraient très utiles pour notre travail, afin



Photo 1: *Lonicera pileata/nitida* échappé d'un jardin dans une forêt entre une zone habitée et la Limmat (ZH).

Photo: Baudirektion Kanton Zürich

que nous ne sous-estimions pas sa présence effective et que les informations au sujet des dégâts puissent être transmises aux centres de données. De telles données servent à dresser les listes et les catégories de dangers des plantes.

Nous formulons donc une demande: aidez-nous à repérer cette espèce sur le terrain et à saisir les données avec photos pour le SIG (InvasivApp / application cantonale pour la saisie). Vous contribuez ainsi à éviter à temps des mesures de lutte coûteuse, grâce à la transmission d'informations de la pratique vers les centrales.

La liste de détection précoce mentionne d'autres espèces à potentiel envahissant, déjà en voie de se naturaliser dans le canton de Zurich et qui ne figurent sur aucune liste ou qui sont trop peu signalées. Ici aussi, nous serions très reconnaissants pour toute signalisation, envoi de photos et expériences en matière de lutte.

Liste de détection précoce du canton de Zurich:



Fruits du chèvrefeuille toujours vert et feuilles opposées (à la différence de celles du cotoneaster, à feuilles alternes).

Photo: Baudirektion Kanton Zürich



< Photo 2: Échappé d'un jardin à Gersau (SZ). La photo ne montre que l'une des nombreuses populations denses présentes le long du ruisseau.

> Photo 3: Le chèvrefeuille toujours vert recouvre une langue de cerf (fougère scolopendre/*Phyllitis scolopendrium*), plante protégée en Suisse. Ce site est aussi voisin d'un ruisseau à Zihlschlacht (TG).

Photo: Baudirektion Kanton Zürich



## Newsletter 01/2022

### Informations internes du CE

Daniel Fischer, AWEL, Kanton Zürich,  
daniel.fischer@bd.zh.ch

#### Troisième Conférence nationale Neobiota du Cercle Exotique le 21. 01. 2022

La Conférence Neobiota du 21.01.2022 s'est déroulée en ligne, la rencontre organisée en présentiel à Olten ayant dû malheureusement être annulée en raison de la pandémie. Malgré le fait que nous ayons pour cette fois demandé une contribution aux frais de CHF 50.-, plus de 250 participants et orateurs se sont inscrits. Cela nous a permis de couvrir les frais de la technique et des interprètes et même de réaliser un petit surplus de recettes, utilisé pour des traductions.

La thématique principale, focalisée sur «Les néobiontes dans les communes», a permis d'éclairer une riche et intéressante palette d'exemples tirés de la pratique, avec des gestions réussies de néophytes dans huit communes et régions réparties sur le territoire suisse. Nous avons introduit pour la première fois une heure des questions: nos experts ont répondu pendant une heure aux questions posées en ligne durant la journée. Cette nouveauté, de même que la rencontre en général, ont été notées bon ou très bon par les participants. Plus de 90% d'entre eux souhaitent participer l'année prochaine également.

Préinformation: La quatrième Conférence nationale Neobiota du CE aura lieu le 20 janvier 2023 sous forme de manifestation hybride à Olten.

#### Résultats de la séance du comité du 24. 03. 2022

La sixième séance du comité sous la présidence de Christoph Zemp s'est à nouveau déroulée à la Maison des Cantons à Berne. Tous les représentants des régions y ont participé (Mauro Togni Sud, Peter Kull (Centre), Daniel Cherix (Ouest), Gabriel Stebler (Nord-Ouest) et Barbara Wiesendanger (Est). Les responsables des groupes de travail, ainsi que les représentants des conférences apparentées et de la Confé-

dération ont en outre présenté leurs informations d'actualité utiles à une bonne coopération.

L'accent a été mis sur les nouvelles recommandations à l'adresse des cantons et des communes en matière de mesures contre les fourmis envahissantes, recommandations élaborées sous la conduite des cantons de Vaud, de Zurich et de Genève. Ce document est dès à présent mis en consultation.

La consultation auprès des associations et des cantons concernant nos recommandations en matière de sols biologiquement contaminés est achevée. Des solutions consensuelles ont été obtenues pour les points litigieux. La version définitive sera mise en ligne fin septembre.

La révision de la LPE en lien avec les espèces envahissantes se fait malheureusement toujours attendre. En revanche, l'interdiction de vente de l'ensemble des espèces envahissantes a introduite plus rapidement que prévu. Si tout se passe bien, un projet d'ordonnance ODE sera mis en consultation l'année prochaine. Les autres thèmes traités ont porté sur le frelon asiatique, le moustique tigre, la grenouille rieuse, la moule quagga, les vers plats, le souchet comestible et la vergerette annuelle.

#### Enquête

L'engagement relatif aux néobiontes en Suisse s'est aussi révélé par la très forte participation helvétique à l'enquête internationale sur la gestion des espèces exotiques, dans le cadre du projet de recherche AlienScenarios. Plus de 100 experts et experts suisses ont ainsi partagé leurs connaissances et leurs expériences.

#### Forum Néophytes

Le groupe de travail Gestion des néophytes, sous la conduite de Sascha Gregori, propose un forum mensuel aux intéressés.

Les rencontres prévues sont les suivantes:

11 mai 2022: vergerette annuelle, séneçon sud-africain, impatiente glanduleuse

15 juin 2022: renouées asiatiques, espèces de chèvrefeuilles

Horaire: 08h30 - env. 10h00

Rencontre Zoom:

